Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25130-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DVC/DPC/25/130 - ASSOCIATION ACTIONS PROXIMITE SAINTE-MARIE (APSM) – AVANCE SUR SUBVENTION

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

04 DEC 2025

que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25130-DE

DELIBERATION N°DVC/DPC/25/130

ASSOCIATION ACTIONS PROXIMITE SAINTE-MARIE (APSM) – AVANCE SUR SUBVENTION

L'Association Actions Proximité Sainte-Marie (APSM), à travers son travail orienté vers les publics en situation de fragilité sociale, poursuit sa démarche de construction de cohésion sociale par la mise en œuvre d'actions d'utilité sociale portant sur des thématiques telles que l'amélioration du cadre de vie des habitants, la salubrité en espaces publics, l'écocitoyenneté, l'économie sociale et solidaire.

Le programme d'actions de l'APSM pour l'année 2026, maintient ces axes d'intervention au bénéfice des familles de la commune, notamment en direction des publics éloignés du marché de l'emploi.

Afin de permettre à l'opérateur associatif visé ci-dessus d'assurer la concrétisation de son programme d'actions 2026, le conseil municipal décide :

- d'adopter le principe d'attribution d'une avance sur subvention à l'APSM, au titre de l'année 2026 afin de lui permette d'honorer les dépenses directes de fonctionnement liées aux actions menées.
- d'adopter le principe de versement d'une avance sur subvention de cinquante-cinq mille euros (55 000 €) à l'Association Actions Proximité Sainte-Marie (APSM) pour la concrétisation de ses opérations.
- de procéder au versement de la participation financière indiquée de la ville à l'Association Actions Proximité de Sainte-Marie.
- d'autoriser Le Maire à signer tous les documents y afférents.

Cette avance sur subvention sera déduite de la subvention globale 2026.
La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 du budget principal.

La commission Affaires générales, Finances, Economie et Développement réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,



Richard NIRLO